

Séance du 07 Octobre 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} octobre 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, MM. Gouffrant, Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Castel à Mme Demont ; M. Lacassagne à Mme Darmendrail ; Mme Doucet-Joyé à Mme Boé.

ABSENTE : Mme Loupien-Suares

SECRETAIRE : Mme Salducci.

M. Millet-Barbé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : REGIE DES EAUX – Réseaux d'adduction - Travaux de renouvellement de canalisations 2009/2010 - Avenant n° 1 au marché passé avec le groupement d'entreprises Hiriart/Sogéa Sud-Ouest.

Suite à la délibération du 23 juillet 2009 et à la consultation menée, la commission d'appel d'offres a attribué le marché de travaux de renouvellement de canalisations en fonte sur le secteur de Saint-Pierre-d'Irube/Bayonne au groupement d'entreprises Hiriart/Sogéa Sud-Ouest (n°10/067). Ce marché se décompose en une tranche ferme et trois tranches conditionnelles.

La Ville de Bayonne ayant choisi de mettre en œuvre, à travers l'article 14 du code des marchés publics, une démarche d'insertion sociale, le nombre total d'heures d'insertion prévu dans le marché était de 1 030 heures, se répartissant ainsi :

<i>Tranche</i>	<i>Nombre d'heures d'insertion</i>
<u>Tr. ferme</u> : Saint-Pierre-d'Irube – RD 936 - avenue du Labourd – entre le fronton de Saint-Pierre et le sommet de la côte en direction d'Ourouspoure - mise en œuvre canalisation en fonte 500 mm	280
<u>Tr. cond. 1</u> : Saint-Pierre-d'Irube - RD 936 - avenue du Labourd - entre le sommet de côte avenue du Labourd et le rond-point d'Ourouspoure - mise en œuvre canalisation en fonte 500 mm	260
<u>Tr. cond. 2</u> : Saint-Pierre-d'Irube – RD 936 – passage Autoroute - mise en œuvre canalisation en fonte 500 mm	245
<u>Tr. cond. 3</u> : Bayonne – avenue Menigne Saube Le Bile – avenue de Marhum - mise en œuvre canalisation en fonte 500 mm	245

Or, la part financière que représentent les heures travaillées dans le montant total du marché a été surestimée lors du lancement de la consultation.

Ainsi au lieu de 41 %, on peut estimer que cette part représente en réalité 22 % du montant du marché, soit environ 10 850 heures au lieu des 20 225 heures estimées initialement. Le nombre d'heures d'insertion devant représenter 5 % du nombre d'heures travaillées, le minimum est de 543 heures et non pas 1 030 heures.

Au final, il a été décidé d'arrêter le nombre d'heures d'insertion à 546 heures, réparties comme suit :

<i>Tranche</i>	<i>Nombre d'heures d'insertion</i>
<u>Tr. ferme</u> : Saint-Pierre-d'Irube – RD 936 - avenue du Labourd – entre le fronton de Saint-Pierre et le sommet de la côte en direction d'Ourouspoure - mise en œuvre canalisation en fonte 500 mm	146
<u>Tr. cond. 1</u> : Saint-Pierre-d'Irube - RD 936 - avenue du Labourd - entre le sommet de côte avenue du Labourd et le rond-point d'Ourouspoure - mise en œuvre canalisation en fonte 500 mm	140
<u>Tr. cond. 2</u> : Saint-Pierre-d'Irube – RD 936 – passage Autoroute - mise en œuvre canalisation en fonte 500 mm	130
<u>Tr. cond. 3</u> : Bayonne – avenue Menigne Saube Le Bile – avenue de Marhum - mise en œuvre canalisation en fonte 500 mm	130

Je vous propose en conséquence d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à intervenir avec le groupement d'entreprises Hiriart/Sogéa Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.